



Conseil Citoyen Saint Jean - Saint Pierre

Réunion sur la thématique de la Mobilité Cyclable

Date : 29/04/25

Durée : 1 heure

Personnes présentes

Habitants

- Mmes : COUSTAL, GODARD, FABRE, BREYTON, CUXAC, CASTILLO
- Mrs : VIDAL, BOGAERT, CLARET, DORIA, SANTAMARIA, LASO, ADNI

Ville de Narbonne

- Elue référente du Conseil citoyen, adjointe à la citoyenneté : Mme Yamina ABED
- Directrice voirie et mobilité douce : Mme Magalie REY
- Adjoint direction voirie et mobilité douce : M. Samuel MARTINEZ
- Directrice citoyenneté : Mme Lucie FADDA
- Chargé de mission démocratie participative : M. Alexis MAMIS

Excusée :

- Madame Sophie Pons-Pelofy, adjointe déléguée à l'aménagement et à la gestion de l'espace public

Ordre du Jour :

Reprise et échange autour du document reprenant certains des usages cyclistes sur le périmètre du Conseil citoyen.

1. Pont de Carcassonne
2. Piste cyclable sur la voie des Elysiques
3. Obstacle sur la voie cyclable (avenue docteur Pompidor)
4. Entretien marquage cyclable
5. Signalisations cyclables pouvant être améliorées
6. Signalisation cyclable sur giratoire
7. Itinéraires cyclables non signalisés, utilisés par les usagers

8. Liaison cyclable entre le giratoire Henri-Martin et le quai de Lorraine
9. Le passage des trois ponts
10. Rue Emile Eudes

Préambule :

En préambule Yamina ABED, ainsi que les Services techniques ont félicité les membres des Conseils Citoyens pour le travail de qualité qui a été réalisé sur le DDU- Dossier Diagnostique d'Usage- Mobilité cyclable.

Cette rencontre fait suite à la transmission du « dossier diagnostique d'usage » sur la mobilité cyclable sur le périmètre du Conseil citoyen, réalisé par les membres et le chargé de mission.

Ce dossier visait à faire remonter certaines des préoccupations/pratiques/usages des cyclistes sur les quartiers du périmètre du Conseil citoyen à propos :

- Des itinéraires cyclables sur les voies signalisées
- Des itinéraires cyclables sur des voies non signalisées

1. Voie cyclable sur le Pont de Carcassonne

A. Discontinuité de la piste cyclable à la suite de l'installation du portique.

Réponse apportée par les services : Pas de possibilité de déplacer les portiques au niveau des entrées du pont. Ils sont nécessaires pour empêcher le passage des poids lourds (au-delà de 3,5 tonnes).

Des travaux d'envergure sont nécessaires sur ce pont avec une planification sur minimum 3 ans, regroupant différents acteurs (Ville de Narbonne, SNCF, notamment). A l'heure actuelle, les travaux sont programmés pour 2027.

La réduction de la vitesse sur ce pont n'est pas une option retenue par les services techniques.

B. Nettoyage de la bande cyclable

Réponse apportée par les services : Une action de nettoyage sera lancée.

2. Voie cyclable sur la voie des Elysiques : déformations racinaires

Réponse apportée par les services : Une intervention a été réalisée mais les déformations racinaires reviennent de façon récurrente. C'est pourquoi une étude est en cours sur la possibilité d'invertir l'actuelle voie piétonne avec la piste cyclable.

L'entrée actuelle sur cette piste cyclable) de la voie des Elysiques (qui a été remontée comme difficilement praticable) sera donc probablement modifiée avec une possible nouvelle entrée plus accessible.

3. Obstacle sur la voie cyclable : avenue Pompidor

Réponse apportée par les services : le lampadaire qui obstruait la voie a été déplacé.

4. Entretien des marquages des bandes cyclables

A. *Effacement progressif des marquages cyclables : voie des Elysiques et intersections le long de l'avenue Pomidor*

Réponse apportée par les services : Un chiffrage va être réalisé pour la remise en état des marquages cyclables en blanc à l'échelle de la ville. La peinture verte ne sera plus utilisée car non recommandée et les grands aplats peuvent être glissants par temps de pluie.

B. *Aparté sur le régime de priorité au niveau des intersections :*

Réponse apportée par les services : le régime de priorité actuellement en place lors des intersections voie cyclable/chaussée est celui du code de la route, à savoir le respect de la priorité à droite quand aucun marquage spécifique n'est mentionné. Une réflexion carrefour par carrefour des régimes de priorité à l'échelle de Narbonne doit être lancée. Aujourd'hui la règle qui s'applique généralement sur Narbonne : ordre de priorité aux intersections de voies : piétons / automobiles / vélos.

5. Signalisations cyclables pouvant être améliorées :

A. *Confusion entre voie piétonne et piste cyclable sur la rue du Bigradier*

Réponse apportée par les services : une voie verte sur le trottoir sera signalisée en lieu et place de l'actuelle piste cyclable.

B. *Absence de signalisation sur la voie longeant la route de Marcorignan (entre le giratoire Suzanne Noël et la rue du Père Clément*

Réponse apportée par les services : une véritable « voie verte » doit voir le jour dans les prochaines années. Dès cet automne au droit des locaux commerciaux un premier tronçon sera créé. En lien avec le département, d'autres travaux devraient permettre de traverser la rocade pour les piétons et vélos (pieds à terre).

C. *Avenue Saint Augustin : entre le giratoire Suzanne-Noël et la rue du Bigradier*

Réponse apportée par les services : mise en place d'une signalisation « voie verte » sur ce tronçon.

6. Signalisation cyclable sur giratoire :

A. *En règle générale :*

Réponse apportée par les services : la réglementation en matière de signalisation cyclable dans les giratoires a évolué. Il est aujourd'hui préconisé, sur les giratoires de petite dimension, de signaler la voie de circulation des vélos au même niveau que celle des automobiles, et non sur les bords extérieurs de l'anneau du giratoire comme cela a pu être le cas.

La signalisation sur giratoire, en particulier sur ceux situés dans la continuité cyclable de l'avenue Saint Augustin (au niveau du quartier de Crabit), sera réalisée à partir de cette nouvelle réglementation.

Le giratoire devant le Leclerc sur la voie des Elysiques devrait également être modifié en conséquence.

B. Giratoire des Amarats : signalisation cyclable sur le trottoir

Réponse apportée par les services : la signalétique au niveau de ce giratoire sera reprise et modifiée. Actuellement, la signalétique sur trottoir n'est pas satisfaisante.

7. Itinéraires cyclables non signalisés, utilisés par les usagers :

D. Le chemin des Amarats :

Réponse apportée par les services : la largeur du chemin permet difficilement d'aménager une voie piétonne et une voie cyclable. La priorité (comme remontée par le CC au travers d'un autre dossier) est à donner à la sécurisation du cheminement piéton, actuellement absente. Sur le court terme une signalisation du cheminement piéton par marquage au sol sera réalisée. Sur le plus long terme, un aménagement plus durable est à l'étude.

E. La rue du Père Clément :

Réponse apportée par les services : une voie cyclable sera aménagée sur une partie de la rue d'ici la fin de l'année 2025.

F. Le giratoire Henri-Martin :

Réponse apportée par les services : un projet est actuellement élaboré, en lien avec le département sur la mise en place d'un cheminement piéton traversant ce giratoire avec un passage piéton traversant les branches Ouest du giratoire de manière à relier les deux tronçons de la route de Marcorignan.

Au vu de l'important trafic routier, pas de voie cyclable à l'étude pour le moment.

8. Liaison cyclable entre le giratoire Henri-Martin et le quai de Lorraine

A. Du giratoire Henri-Martin au centre d'affaires de la Mayral :

Réponse apportée par les services : les bandes cycables qui existent actuellement sur la route de Marcorignan (comme remontée au travers du document) ne sont pas satisfaisantes. Un projet de nouvelle voie cyclable sécurisée est actuellement à l'étude. Cette nouvelle voie cyclable passerait par l'ancien chemin de Moussan à Narbonne, qui débouche sur la rue Simon Castan prolongé.

B. De de la rue Simon Castan (quartier Anatole France) au quai de Lorraine :

Réponse apportée par les services : dans la continuité de ce projet de nouvel itinéraire cyclable, celui-ci se poursuivrait sur la rue Simon Castan qui (comme remontée dans le document) permet d'éviter l'avenue Anatole France difficilement

praticable à vélo. L'itinéraire rejoindra finalement le quai de Lorraine par la voie verte et la zone de rencontre récemment aménagées sur la rue de la Mayral.

9. Le passage des trois ponts :

Réponse apportée par les services : aucun projet prévu pour le moment.

10. Rue Emile Eudes

Réponse apportée par les services : Cette rue a été mise en sens unique il y a quelques années suite à une concertation (avec nécessairement un sens non praticable à vélo). La largeur actuelle de la chaussée ne permet pas l'aménagement d'une véritable voie cyclable.